

Ville de Saint-Laurent-du-Var
30 000 habitants surclassée 40 à 80 000 habitants

RECRUTE :

DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE AU SEIN DE SES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mission principale : L'auxiliaire de puériculture participe à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement. Il/Elle prend en charge l'enfant individuellement et en groupe, collabore à la distribution des soins quotidiens et mène les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant ». (art. 2 décret 1992)

L'auxiliaire doit identifier les besoins de chaque enfant confié et proposer les réponses adaptées à chacun d'eux dans un cadre sécurisant, affectif, stimulant et bienveillant. Il/Elle est ainsi responsable de l'enfant sur son temps d'accueil : veiller à sa sécurité, son développement et son bien-être pendant la journée.

Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture (Cat. B) Recrutement par la voie contractuelle

DEFINITION DU POSTE

Direction de rattachement : Direction Générale Qualité de Vie dans la Cité – Direction Petite Enfance

Relation hiérarchique : L'agent(e) exerce ses missions sous la direction et la responsabilité de la Directrice de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Relations fonctionnelles : parents, équipe de l'EAJE

Conditions d'activité :

Lieu : EAJE commune de Saint-Laurent-du-Var

Horaires : Horaires d'ouverture, de fermeture et planning en fonction des besoins de l'EAJE – Temps complet.

MISSIONS

L'auxiliaire accueille et accompagne chaque enfant et sa famille dans un climat de confiance. Il/Elle veille à ce que chaque enfant bénéficie d'une prise en charge individualisée au sein de l'équipe. Dans le cadre de ses fonctions, l'auxiliaire se voit chargée de l'hygiène, de l'alimentation, du sommeil et des autres activités comme celles d'éveil et de socialisation des enfants qui lui sont confiés :

- **Transmissions avec les parents** : l'auxiliaire fait le relais avec les parents le matin et le soir et s'entretient avec les parents sur le déroulement de la journée de l'enfant. Elle a par ailleurs un rôle d'accompagnement des parents, d'écoute, de conseils et de soutien.
- **Evaluation des besoins de l'enfant** : elle effectue les soins de bien-être et de confort qui en découlent (alimentation, sommeil, hygiène...) nécessaires à sa santé et son bon développement.
- **Aide au développement et à l'autonomie de l'enfant** confié dans le respect du rythme de chacun.

- **Participation active et adaptée à l'éveil de l'enfant** confié (individuellement ou collectivement) : musique, livres, activités, jeux, éveil sensoriel, psychomotricité ...
- **Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité** de l'environnement de l'enfant dont elle est responsable (entretien, nettoyage et désinfection des locaux et matériel...).
- **Aménagement et agencement de l'espace** en lien avec les besoins des enfants accueillis (jeux, décoration...).
- **Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre** du projet de l'établissement (projet éducatif et pédagogique) : ce projet doit servir de référence à l'équipe et en assurer sa cohérence.
- **Mise à jour des connaissances professionnelles** (formation, lecture...) : évaluation des pratiques...
- **Travail en équipe dans le respect des rôles de chacun** : maintenir une cohésion de l'équipe autour des besoins de l'enfant.
- **Participation administrative quotidienne** : remplissage des horaires, gestion des présences et absentéismes... sous l'autorité de la direction.
- **Participation au projet de développement durable.**

COMPETENCES REQUISES

- **Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture obligatoire**
- Accueillir professionnellement les familles et les enfants
- S'adapter aux besoins de la structure et être capable de travailler de façon polyvalente
- Travailler en équipe et assurer les transmissions selon les consignes et les procédures définies
- Rendre compte et alerter
- Participer à l'accueil des stagiaires

- Adhésion aux projets et aux règles de fonctionnement de la structure
- Civilité, politesse et courtoisie
- Sens des responsabilités
- Respect du secret professionnel et de l'obligation de réserve
- Sens du service public et de ses contraintes (continuité)

Postes à pourvoir au plus tôt + pour la rentrée scolaire 2024/2025 (dès la fin du mois d'août 2024)

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et copie du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture) à l'attention de M. le Maire au plus tôt

par mail à : aurelie.fratini@saintlaurentduvar.fr